



.....
DIRECTION DE CABINET

.....
**AGENCE CENTRAFRICAINE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET L'EMPLOI**

DIRECTION GENERALE

DIRECTION DES ETUDES, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'EMPLOI

SERVICE DES ETUDES, DE LA PLANIFICATION
ET DES PROJETS

N° 11023 ACFPE/DG/DEPE/SEPP

TERMES DE REFERENCE

**POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA CONCEPTION DU
DOCUMENT DE SUIVI EVALUATION DU PROJET DEVRUR II PAR L'ACFPE**

I. CONTEXTE

Le Gouvernement Centrafricain et les partenaires techniques et financiers ont affiché comme une priorité pour le développement du pays, la formation professionnelle et l'entrepreneuriat en milieu rural. Pour y parvenir, la République Centrafricaine (RCA) a bénéficié, grâce au fonds Békou de l'Union Européenne, d'un Programme d'appui au développement rural (DEVRUR II) avec pour orientation, entre autres, la promotion de l'entrepreneuriat au milieu rural. Mis en œuvre par l'Agence Belge de Développement (ENABEL), DEVRUR II a pour ambition de relancer la dynamique socio-économique des zones d'intervention communément appelées agropoles (Bangui, Bossangoa, Bouar, Berberati, Bozoum et Sibut). Cette ambition se réalisera par le biais :

- D'une augmentation des activités de production et de transformation agricoles locales, à travers la mise en place d'agropoles multifonctionnelles dans des centres ruraux et péri-urbains ;
- D'une offre de solutions adaptées, flexibles et évolutives en matière de formation, d'accès à des services énergétiques, de technologie et d'accès au crédit.

A l'issue d'une étude diagnostique de l'écosystème entrepreneurial en RCA, l'Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle et l'Emploi (ACFPE) a été identifiée et retenue comme Service d'appui aux entreprises et donc, partenaire de mise en œuvre de services non financiers qui seront délivrés aux porteurs d'initiatives entrepreneuriales.

Pour atteindre les objectifs escomptés, il est nécessaire d'élaborer des documents techniques permettant un suivi efficace des activités. A cet effet, l'ACFPE souhaite recruter un(e) Consultant(e) spécialisé(e) pour concevoir des outils et des documents de suivi et évaluation adaptés aux besoins du projet.

II. OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif principal de cette mission est de concevoir et mettre en place un ensemble de documents de suivi (fiches d'activités, tableaux de bord, rapports périodiques, etc.) permettant de mesurer l'avancement et l'impact du projet.

III. TACHES ET RESPONSABILITES DU CONSULTANT

Le consultant aura pour missions :

- Effectuer un diagnostic des outils de suivi existants (le cas échéant).

- Concevoir et valider des modèles de documents adaptés (fiches de suivi d'activités, rapports mensuels, trimestriels, etc.).
- Développer un tableau de bord de suivi des indicateurs clés.
- Former l'équipe du projet à l'utilisation des outils développés.
- Assurer un suivi post-conception pour ajuster les outils si nécessaire.

IV. PROFIL RECHERCHE

Le consultant doit répondre aux critères suivants :

- Diplôme universitaire de niveau Bac + 4 en gestion de projets, économie, développement rural ou domaine connexe ;
- Expérience confirmée d'au moins 3 ans en suivi-évaluation de projets de développement, de préférence dans le secteur rural ;
- Excellente maîtrise des outils de suivi-évaluation (tableaux de bord, rapports de performance, ...).
- Capacité à former des équipes et à produire des documents clairs et utilisables ;
- Bonne connaissance du contexte du développement rural en République Centrafricaine.

V. LIVRABLES ATTENDUS

- Modèles de documents de suivi et d'évaluation (version numérique et imprimée) ;
- Rapport de mission détaillant les outils conçus et les recommandations ;
- Plan de formation ;
- Manuel d'utilisation des outils ;
- Présentation des résultats devant l'équipe de l'ACFPE et les parties prenantes.

VI. DUREE DE LA MISSION

La mission s'étendra sur une durée de 12 jours ouvrables à compter de la date de signature du contrat.

VII. MODALITES DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés sont invités à soumettre :

- Un CV détaillé mettant en évidence les expériences similaires ;
- Une lettre de motivation expliquant leur compréhension de la mission ;
- Une proposition financière.

Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard le 15 novembre 2024 à 12h30mn au Secrétariat de la Direction Générale de l'ACFPE.

VIII. CRITERES D'EVALUATION DES CANDIDATURES

Les candidatures seront évaluées selon :

- La qualité et la pertinence de l'expérience professionnelle (40%) ;
- La qualité de la proposition technique (30%) ;
- La proposition financière (20%) ;
- Les références fournies (10%).

Fait à Bangui, le

10 8 NOV 2024

LA DIRECTRICE GENERALE a.i

 La Directrice
 Générale
 Michèle-Renée BIMBO